

PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE LEMIEUX

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de Lemieux, tenue au 526 de L'Église, le 04 août à 20h00 sous la présidence de monsieur Jean-Louis Belisle, maire, et à laquelle sont présents les membres de conseil suivants, tous formant quorum:

Monsieur Mathieu Belisle-Dorion, conseiller au siège numéro 1  
Monsieur Marc Côté-Sauvé, conseiller au siège numéro 2  
Monsieur Léo-Paul Côté, conseiller au siège numéro 3  
Madame Céleste Simard, conseillère au siège numéro 4  
Madame Myriam Bourgault, conseillère au siège numéro 5  
Monsieur Martin Blanchette, conseiller au siège numéro 6

Est également présente sur invitation:  
Lise Lavigne, adjointe administrative et greffière-adjointe

Absente:  
Madame Caroline Simoneau, directrice générale et greffière-trésorière pour ses vacances annuelles.

ORDRE DU JOUR

- 1 Ouverture de la séance
- 2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
  - 2.1 Adoption des points ajoutés
- 3 Adoption du (des) dernier(s) procès-verbal
  - 3.1 Séance ordinaire du 07 juillet 2025
  - 3.2 Séance extraordinaire du 14 juillet 2025
  - 3.3 Séance extraordinaire du 23 juillet 2025
- 4 Rapport de la directrice
- 5 Rapport du maire
- 6 Rapport des comités
- 7 Gestion financière – administrative - législative
  - 7.1 Revenus- juillet 2025
  - 7.2 Approbation des dépenses- Autorisation de paiement
  - 7.3 ADMQ - Colloque de zone
- 8 Sécurité publique et civile
  - 8.1 sans objet
- 9 Transports-réseau routier-voirie
  - 9.1 Adoption du règlement #2025-09 relatif à la circulation des camions et des véhicules outils
  - 9.2 Vandalisme sur panneau de signalisation
- 10 Hygiène du milieu
  - 10.1 Ponceau inadéquat matricule 1028-74-9106
- 11 Urbanisme
  - 11.1 Nombre de permis émis pour le mois de juin 2025
- 12 Édifice et équipement
  - 12.1 Projet de cours informatique de base par M. Bégin
- 13 Loisirs et culture
  - 13.1 Rencontre journée de la culture le 27 septembre – souper musical
  - 13.2 Appel de propositions 2025-2026 Programmes nouveaux horizons pour les aînés
- 14 Période de questions
- 15 Levée ou ajournement de la séance

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Jean-Louis Belisle souhaite la bienvenue à tous, fait la vérification du quorum et procède à l'ouverture de la séance 20h00.

2025-08-120 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE les élus présents ont pris connaissance de l'ordre du jour et déclarent ne pas être en conflit d'intérêts avec l'un ou l'autre des points de discussions y étant énumérés;

Il est PROPOSÉ par madame Céleste Simard, et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour et son complément tels que rédigés et amendés  
ADOPTÉE

2025-08-121 ADOPTION DES POINTS AJOUTÉS

ATTENDU QUE monsieur Jean-Louis Belisle, maire, désire ajouter le point suivant :  
Voirie : Vandalisme sur panneau de signalisation

IL est PROPOSÉ par monsieur Martin Blanchette, et RÉSOLU unanimement par les conseillers présents d'adopter le point ajouté.

ADOPTÉE

2025-08-122 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 07 JUILLET 2025

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 07 juillet 2025;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL est PROPOSÉ par monsieur Léo-Paul Côté, et RÉSOLU unanimement par les conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 07 juillet 2025.

ADOPTÉE

2025-08-123 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 JUILLET 2025

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 juillet 2025;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL est PROPOSÉ par monsieur Martin Blanchette, et RÉSOLU à l'unanimité des membres présents d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 juillet 2025 tel que rédigé.

ADOPTÉE

2025-08-124 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 JUILLET 2025

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 juillet 2025;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE le conseiller au siège numéro 1 monsieur Mathieu Belisle-Dorion a voté contre cette résolution pour un différend sur la publication de l'avis de convocation;

IL est PROPOSÉ par madame Myriam Bourgault, et RÉSOLU à la majorité des membres présents d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 juillet 2025 tel que rédigé.

ADOPTÉE

RAPPORT DE LA DIRECTRICE

- 3 juillet : premières consignes pour la transition à AURORA paie 3h30
- 8 juillet : rencontre avec M. Pascal Gagnon d'APSAM
- 8 juillet : rencontre avec Vincent Marcoux – poste de coordination en sécurité civile
- 17 juillet : formation AURORA paie 3h30

- 23 juillet : formation AURORA paie 3h30
- 29 juillet : formation AURORA paie 3h30

## RAPPORT DU MAIRE

### **RAPPORT DU MAIRE 2025 SUR LA SITUATION FINANCIÈRE**

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, il me fait plaisir de vous présenter le rapport sur la situation financière de la municipalité.

#### **États financiers 2024**

Serge Leblanc Ca Inc. a effectué, conformément aux normes de vérifications généralement reconnues, la vérification de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2024.

#### Activités financières :

Selon le rapport financier 2024, pour les opérations de la municipalité, les revenus de l'année totalisaient la somme de 803 112 \$ plus une affectation provenant d'un déficit au montant de 219 352 \$. Les dépenses de fonctionnement se chiffraient à 841 354 \$, les remboursements de capital sur les emprunts à charge de la municipalité à 57 200 \$.

Dépenses d'immobilisations : 223 175 \$.

À la fin de l'exercice, au 31 décembre 2024, le surplus accumulé s'élevait à 204 663 \$.

De l'avis du vérificateur, les états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2024 ainsi que les états de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada

#### Travaux de voirie

- Resurfaçage du Rang du Domaine, Rang Des Cyprès et le l'Église Nord et Sud et le Petit-Montréal au montant de 23 832 \$;
- Fauchage des accotements et des fossés latéraux sur tous les chemins pour les 2 premières passes et la Route à Bouchard, de la Rivière, Des Cyprès, de l'Église Nord et Sud et le Chemin de la Butte pour la troisième passe au montant total de 12 787 \$;
- Nivellement Route à Bouchard, Rang A, Chemin de la Belgique et Rang 3 Nord et Sud au montant de 3 743 \$;
- Rechargement de pierres sur les rangs de la Belgique, Rang A, de la Butte et de la Rivière au montant de 42 781 \$;
- Dépôt de l'abat poussière sur les rangs de l'Église Nord, La Butte et le Rang de la Belgique au montant de 4 281 \$;
- Travaux non prévus changement de ponceau en fin de vie du Rang du Domaine au montant de 13 323 \$ et travaux des accotements sur le Rang du Domaine au montant de 3 736.12\$;
- Plusieurs démantèlements et le trappage de castors sur différents cours d'eau au montant de 2 325 \$.

Au niveau des loisirs, la municipalité a organisé avec la participation d'Hydro Québec les journées de la culture le 28 septembre 2024. Trois belles activités ont été organisées avec la participation du duo FL avec leur performance de violon et guitare, de Félix Leblanc pour l'initiation à l'impression sur tissu et le processus créatif littéraire avec Suzy Desrosiers.

A chaque année le comité des loisirs de Lemieux travail fort pour les activités annuelles telles que la Fête National, leur épluchette de blé d'inde ainsi que leur activité hivernale avec la patinoire.

### Rémunération des membres du conseil 2024

Les élus reçoivent la rémunération annuelle minimale permise par *la Loi sur le traitement des élus municipaux*. En plus de cette rémunération, une allocation de dépenses est versée aux membres du conseil. Vous trouverez ci-dessous les montants reçus :

Fonction	Rémunération	Allocation de dépenses	Total
Maire	5 529.36 \$	2 764.68 \$	8 294.04 \$
Pro Maire	1 843.12 \$	921.56 \$	2 764.68 \$
Conseiller	1 674.80 \$	837.40 \$	2 512.20 \$

### Liste des contrats

Je dépose la liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ ainsi que la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus au cours de cette période avec un même contractant et dont la somme totale dépasse 25 000 \$.

#### Contrat de plus de 25 000\$ :

Donald Boudreau – Enlèvement de la neige :	153 423 \$
Drumco	49 247 \$
Fédération Québécoise des Municipalités	76 973 \$
Ministère des finances – Sécurité publique du Québec	34 170 \$
MRC de Bécancour – Quotes-parts :	49 234 \$
SSIRMRCB – Quotes-parts :	47 479 \$
Caisse populaire Desjardins Gentilly-Lévrard-Béquets	133 778 \$
Excavation Denis Demers Inc. :	66 354 \$
Scellement de fissures Sévigny	32 055 \$
Groupe Castonguay	21 600 \$
Groupe Christian Gosselin	9 252 \$
Groupe Koppers Inc.	30 408 \$
RIGIDBNY	32 055 \$

### Orientation 2025

En 2025, comme grand projet nous sommes actuellement en attente de la réalisation du projet café et cuisine communautaire à l'intérieur de l'édifice municipal au montant demandé de 85 102.00 \$ au programme de Fonds Régions et Ruralité (FRR) de la MRC de Bécancour. Une autre demande au programme FRR est en cours de demande d'aide financière pour les fonds manquants.

Le programme de subvention du Canada Le Fonds pour l'accessibilité a refusé notre projet de rénovation de salles de bain avec ajout de douches pour personnes à mobilité réduite et des cabines douches pour accueillir les sinistrés. Nous sommes actuellement à la recherche d'une autre subvention pour ce projet.

Cette année, la municipalité de Lemieux regarde pour le Plan d'intervention sur les Infrastructures routières locales (PIIRL) pour la pulvérisation et l'asphaltage de la Route du Domaine.

Un merci à tous les bénévoles du comité des loisirs, de la bibliothèque, du journal Le Clocher, de la fête de Noël, les membres de la FADOQ ainsi que tous ceux qui donnent un coup de main.



Jean-Louis Belisle, maire

### Rapport du maire de la rencontre du 16 juillet 2025 à la MRC de Bécancour

Les sujets suivants ont été discutés :

- Dépôt des états financiers de 2022, 2023 sera déposer pour septembre et 2024 avant la fin d'année;

- Embauche d’une répartitrice pour le Transport adaptée et d’une directrice;
- Avis conformité pour des règlements municipaux de la Ville de Bécancour;
- Plan régional milieu humide adopté officiellement en juillet;
- Processus embauche pour un chargé de projet en communication Subvention Gouvernemental;
- Loi visant l’interruption du processus de délimitation des circonscriptions électorales;
- Offre de service pour la stratégie de communication dans le cadre de l’urgence du CLSC de Fortierville.
- Déploiement des technologies informatiques et outils de communication MRC municipalités – FFR volet 2;
- Panneaux solaires dans parc Industriel Bécancour.

#### RAPPORT DES COMITÉS

Régie des déchets : madame Céleste Simard mentionne que la prochaine réunion se tiendra à Nicolet le 26 août 2025.

Bibliothèque : Rien à signaler

C.C.U. : Rien à signaler

Comité des Loisirs : madame Myriam Bourgault mentionne que la vente des billets pour le méchoui du 16 août va bien. Le foyer extérieur se fait peindre.

Service incendie : camp 911 il y a eu 9 participants âgés entre 12 et 17 ans

#### GESTION FINANCIÈRE – ADMINISTRATIVE – LÉGISLATIVE

##### LISTE DES REVENUS JUILLET 2025

Abonnement journal publicité	20,00 \$
Licence (2 chiens) et permis (2)	50,00 \$
Location de salle	0,00 \$
Loyer Poste Canada (Maryse Beudet)	100,00 \$
Remboursement Caroline Simoneau	172.43\$
Remboursement année 2024 Municipalité Ste-Marie entretien Route à Bouchard	1 878.44\$
Remboursement année 2024 Municipalité St-Sylvere entretien Rang des Cyprès	7 131.04\$
SSIRMCB	8 376,00 \$
TPS	0,00 \$
Taxes municipales 2025	65 507.19\$
Total	83 235.10 \$

#### 2025-08-125 COMPTE PAYER

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes à payer a été déposée;

Il est PROPOSÉ par madame Myriam Bourgault et RÉSOLU unanimement par les conseillers présents d’autoriser la directrice générale à payer les comptes suivants pour un montant total de 66 458.44\$ ainsi que 13 608.84\$ en salaires.

CO.07.2025	Présenté au conseil d'août 2025		
9393-8942 QUEBEC INC.			
30898	Filtre à l'huile, huile à moteur 4 temps, drain de vidange		57,95
AXIALMEDIA			
1313	Renouvellement de licence site web, vitrine et site sécurisé https		390,92
BENEVA			
640943	Assurances collectives à payer		700,47
CANADIEN NATIONAL			

91797984	Juillet, aout et septembre - Entretien des traverses chemin de la Rivière	1 210,50	4 842,00
91797983	Juillet -août-sept.- Entretien des traverses Rang du Domaine, 3e rang, des Cyprès	3 631,50	
CELESTE SIMARD			
FR.DEPL.2025	Frais de déplacement 21/01 au 17/06/ 2025		282,00
DEPANNEUR RIOUX			
GAS.06.2025	Essence les 3, 10, 17,23 et 27 juin 2025		351,13
EXCAVATION DENIS DEMERS INC.			
9627	Heures de niveleuse		1 759,12
FRANCOIS BELISLE			
AIDE.06.2025	Pelouse, formation milieu clos, signalisation Ste-Marie et réparer estrade		1 299,69
GROUPE ENVIRONNEX			
1103087	EU - échantillon #8508919		173,61
GYROXPRT			
INV-000002	Deux barrières signaleur avec montage		8 358,68
HYDRO-QUEBEC			
619903123810	Rues du 1er juin au 30 juin 2025	114,24	2320,75
670302986667	Église du 2 mai au 2 juillet 2025	208,18	
674802964608	Édifice du 2 mai au 2 juillet 2025	1 933,52	
674802964609	Marais du 2 mai au 2 juillet 2025	64,81	
MELANIE VACHON			
CAMP.2025	Frais de non-résident camp de jour Manseau 3 enfants		150,00
POMPAGE EXPERT			
752751	Location toilette chimique du 26/06/ au 23/07/25		247,19
MINISTERE DU REVENU			
	DAS PROVINCIAL		3396,79
	DAS FEDERAL		1 243,40
REGIE INTER. DE GESTION INTÉGRÉE DES DÉCHETS			
REG.2025.7	Juillet - Ordures ménagères et recyclage		2 682,92
RHESUS			
RC-174251	Microsoft 365 for business		484,27
SCELLEMENT DE FISSURES SÉVIGNY			
1104	Travaux d'asphaltage Des Cyprès, de l'Église, petit-Montréal		37 527,84
SERI-LETTRE CHAINÉ			
12166	Deux logos sur camion		189,71
VISA			
2025-06-03	Maxime Chaussures	205,06	515,07
2025-06-03	L'Acadien Bricoleur	48,82	
2025-06-03	Poste Canada (6 carnets timbres)	51,32	
2025-06-03	Vivaco groupe Coop (erreur madame Simoneau)	172,43	
2025-06-03	Maxi (papier de toilette)	37,44	
<b>SOUS-TOTAL</b>			<b>66 458,44</b>
<b>Rémunération et allocations des membres du conseil</b>			<b>Brut</b>
Jean-Louis Belisle	Rémunération et allocation		664,59
Martin Blanchette	Rémunération et allocation + Pro-maire		422,81
Mathieu D.-Belisle	Rémunération et allocation		221,53
Léo-Paul Côté	Rémunération et allocation		221,53
Céleste Simard	Rémunération et allocation + Pro-maire		422,81
Myriam Bourgault	Rémunération et allocation		221,53
Marc Côté-Sauvé	Rémunération et allocation		221,53
<b>RÉMUNÉRATION</b>			<b>2 396,33</b>
Caroline Simoneau			
Période finissant le 05/07			1 607,05

Période finissant le 12/07		1 671,41
Période finissant le 19/07		1 682,16
Période finissant le 26/07		1 564,03
Pierre Michel		
Période finissant 05/07 v.:3,5h ent.:16,5h autres 3,5h		826,68
Période finissant 12/07 v.6,0h ent.:14,50h autres:6,50h		740,19
Période finissant 19/07 v.11,0h ent.:13,50h autres:3,5h		767,60
Période finissant 26/07 v.10,5 h ent.:5,0hépur.3,0h loi.:1,00h autres:5,50h		959,50
Lise Lavigne		
Période finissant le 05/07 adm.9,25h férié fête du Canada		274,25
Période finissant le 12/07 adm.: 12,50h		298,10
Période finissant le 19/07 adm.: 12,50h formation Aurora paie 3,0h		369,64
Période finissant le 26/07 adm.16h00mén.0.50h Formation Aurora 3,0h		451,90
<b>Total salaire</b>		<b>11 212,51</b>
<b>Total salaire et rémunération</b>		<b>13 608.84</b>
<b>GRAND TOTAL</b>		<b>80 067.28</b>

ADOPTÉE

#### CERTIFICAT DE CRÉDITS

Je, soussignée, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles au budget 2025 pour les dépenses autorisées durant cette session.

---

Caroline Simoneau, directrice générale et greffière-trésorière.

#### 2025-08-126 COLLOQUE DE ZONE ADMQ 2025

Il est PROPOSÉ par madame Céleste Simard et RÉSOLU unanimement par les conseillers présents d'autoriser madame Caroline Simoneau, directrice générale et greffière-trésorière à participer au Colloque de Zone de l'ADMQ Centre-du-Québec qui aura lieu le 16 octobre 2025 au centre multifonctionnel de Saint-Elphège, de payer les frais d'inscription qui incluent le dîner et les pauses-santé au montant de 125,00\$, taxes en sus ainsi que les frais de déplacement.

ADOPTÉE

#### SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

Rien à signaler

#### VOIRIE-RÉSEAU ROUTIER

#### 2025-08-127 ADOPTION DU RÈGLEMENT #2025-09 RELATIF À LA CIRCULATION DES CAMIONS ET DES VÉHICULES OUTILS

ATTENDU que le paragraphe 5<sup>o</sup> de l'article 626 du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c-24.2) permet à la municipalité d'adopter un règlement pour prohiber la circulation des véhicules routiers sur son territoire;

ATTENDU qu'il est nécessaire de réglementer la circulation des camions et des véhicules outils sur les chemins publics dont l'entretien est à la charge de la municipalité afin d'assurer la protection du réseau routier, la sécurité des citoyens et la tranquillité des secteurs résidentiels;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné lors d'une séance du conseil tenue le 7 juillet 2025;

ATTENDU que le projet du règlement #2025-09 relatif à la circulation des camions et des véhicules outils adopté lors d'une séance du conseil tenue le 7 juillet 2025;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de monsieur Léo-Paul Côté

Et résolu majoritairement qu'il soit ordonné et statué par règlement de ce conseil ce qui suit, savoir:

#### ARTICLE 1

#### ABROGATION

Le présent règlement abroge le règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules outils # 97-04 et 99-10 et /ou résolution portant sur le sujet.

#### ARTICLE 2

#### TITRE ET NUMÉRO

Le présent règlement porte le titre de Règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules outils et le numéro 2025-09 et le préambule qui précède en fait partie intégrante.

#### ARTICLE 3

#### TERMINOLOGIE

Dans le présent règlement, les mots suivants signifient :

Camion : un véhicule routier, d'une masse nette de plus de 3 000kg fabriqué uniquement pour le transport de biens, d'un équipement qui y est fixé en permanence ou des deux

Véhicule outils : un véhicule routier motorisé fabriqué uniquement pour accomplir un travail et construit pour circuler à une vitesse maximale de 70 km/h

Véhicule routier : un véhicule motorisé qui peut circuler sur un chemin; sont exclus de véhicules routiers les véhicules pouvant circuler uniquement sur rails et les fauteuils roulants mus électriquement; les remorques, les semi-remorques et les essieux amovibles sont assimilés aux véhicules routiers.

#### ARTICLE 4

#### LIEUX DE CIRCULATION

La circulation des camions et des véhicules outils est interdite sur les chemins suivants:

Chemin du Petit-Montréal  
Chemin des Cyprès  
Chemin de l'Église Nord  
Chemin de la Rivière  
Route à Bouchard  
Rang du Domaine  
Rang de la Belgique

#### ARTICLE 5

#### RÈGLES GÉNÉRALES

L'article 4 ne s'applique pas aux camions et aux véhicules outils qui doivent se rendre à un endroit auquel ils ne peuvent accéder qu'en pénétrant dans la zone de circulation interdite afin de prendre ou de livrer un bien, fournir un service, exécuter un travail, faire réparer le véhicule ou le conduit à son point d'attache. En outre, il ne s'applique pas :

- a) aux véhicules hors normes circulant en vertu d'un permis spécial de circulation autorisant expressément l'accès au chemin interdit;
- b) à la machinerie agricole, aux tracteurs de ferme, et aux véhicules de ferme tel que définis dans le Règlement sur l'immatriculation des véhicules routiers (décret 1420-91 du 16 octobre 1991)

Les exceptions prévues au présent article sont indiquées par une signalisation du type P-130 P ou P-130-20 autorisant la livraison locale.

#### ARTICLE 6

#### ZONE DE CIRCULATION INTERDITE

À moins d'indications contraires sur le plan annexé au présent règlement, chaque chemin interdit ou partie de chemin interdit forme une zone de circulation interdite. Toutefois, s'ils sont contigus, ils forment une même zone de circulation interdite.

Lorsque ces chemins sont contigus avec un chemin interdit que le ministère des Transports ou une autre municipalité entretient, ils font partie, à moins d'indications contraires, d'une zone de circulation interdite commune comprenant tous les chemins interdits contigus.

La zone de circulation interdite est déterminée par des panneaux de signalisation qui doivent être installés, conformément au plan annexé au présent règlement, aux extrémités des chemins interdits qui en font partie, à leur intersection avec un chemin où la circulation est permise. Ces panneaux de signalisation doivent être du type P-130-1 auquel est joint le panneau P-130-P ou du type P-130-20.

Ailleurs qu'aux extrémités de la zone de circulation interdite, les chemins interdits peuvent être indiqués par une signalisation d'information du type P-130-24 qui rappelle la prescription (P-130-P ou -130-20) notamment aux limites du territoire municipal.

#### ARTICLE 7

#### DISPOSITIONS PÉNALES

Quiconque contrevient à l'article 4 commet une infraction et est passible d'une amende identique à celle prévue à l'article 315.1 du Code de la sécurité routière (L.R.Q., C-24.2).

#### ARTICLE 8

#### ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur dès qu'il aura reçu l'approbation du ministère des Transport conformément à l'article 627 du Code de la sécurité routière.  
ADOPTÉE

#### VANDALISME DE PANNEAUX DE SIGNALISATION

Dans la nuit du 29 juillet des panneaux de signalisation fut la proie de vandale. Les panneaux ont été peints ou perforés avec des balles de fusil. Une plainte fut portée à l'intention de la Sûreté du Québec pour se méfait. Ce dossier est à suivre.

#### HYGIÈNE DU MILIEU :

#### PONCEAU INADÉQUAT AU MATRICULE 1028-74-9106

Après constatation de l'inspecteur en travaux publics, le propriétaire de la forêt inexploitée sur la rue des Jardins matricule 1028-74-9106 a construit un ponceau sur le chemin de la Rivière sans autorisation au préalable auprès de la municipalité.

L'inspecteur des travaux publics mentionne que le ponceau nuit à l'écoulement des eaux ainsi que des billes de bois se retrouvent sur le travers du fossé. Une lettre ainsi que le règlement seront acheminés au propriétaire des lieux.

#### URBANISME

#### LISTE DES PERMIS

Il y a eu 2 permis émis pour des rénovation de résidence en juin 2025 au montant de 27 300.00\$.

#### ÉDIFICE ET ÉQUIPEMENTS

#### PROJET DE COURS INFORMATIQUE DE BASE

Ce sujet est remis au mois de septembre. Nous attendons le développement dans ce dossier car le projet de rénovation de cuisine sera peut-être en cours de construction et aussi nous attendons de voir la réponse du public pour les inscriptions à cette formation.

#### LOISIRS ET CULTURE

#### 2025-08-128 JOURNÉE DE LA CULTURE 27 SEPTEMBRE- SOUPER MUSICAL

Il est PROPOSÉ par madame Céleste Simard et RÉSOLU unanimement par les conseillers présents de demander les services de monsieur Gérald Bégin pour l'animation musical durant le souper et de mandater monsieur Jean-Louis Belisle ou Lise pour les achats à la Boulangerie Lemieux (soupe-lasagne-salade César-dessert-pain-café-eau) ainsi que les divers articles pour le souper. Le prix du billet est fixé à 25.00\$.

ADOPTÉE

#### 2025-08-129 LANCEMENT DE L'APPEL DE PROPOSITION 2025-2056 DU PROGRAMME HORIZONS POUR LES AÎNÉS DU 06 AOÛT AU 17 SEPTEMBRE 2025 À 15H

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lemieux a un projet à déposer au programme Horizons pour les aînés;

CONSIDÉRANT QU'une rampe d'accès pour les citoyens à mobilité réduite serait très approprié;

CONSIDÉRANT QUE le coût du projet est de 18 000.00\$;

Il est PROPOSÉ par monsieur Léo-Paul Côté et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser madame Caroline Simoneau, directrice-générale et greffière-trésorière,

- À signer pour et au nom de la municipalité tout document jugé utile et nécessaire;
- D'effectuer une demande d'appel de proposition 2025-2026 du programme Horizons pour les aînés. Le projet consiste à installer une rampe d'accès pour les citoyens à mobilité réduite et portera le titre suivant : Amélioration de l'accessibilité de l'édifice municipal.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS : avec assistance

Monsieur Jean-Louis Belisle, maire, invitent les gens de l'assistance à poser leurs questions.

La période de question à débiter à 20h45 pour se terminer à 21h43.

2025-08-130 LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé il est PROPOSÉ par monsieur Léo-Paul Côté, et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents de lever la séance du conseil à 21 h.45.

ADOPTÉE

Je, Jean-Louis Belisle, approuve toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière-trésorière de mon refus de les approuver conformément à l'article 142(2) du Code municipal du Québec.

---

Jean-Louis Belisle, maire

---

Lise Lavigne, adjointe administrative et greffière adjointe

---